

# Information Technique

## 30-S01



### 30-S01 Variante 81-30 DTM

Solution HS – VOC, 1 étape pour mise en peinture de châssis

- Application facile en combinaison avec une haute efficacité
- Adapté pour les grandes surfaces
- Excellente protection anticorrosion sur châssis grenailé
- Utilisable comme impression-apprêt en système 2 étapes ou en solution Direct sur le Métal (DTM) sur acier sablé grenailé

## L'utilisation

	<b>Proportions de mélange PreMix</b>	50 % en volume	81-30
		50 % en volume	30-S01
	<b>Proportions de mélange</b>	couleur mélangée de 30 CV (bien mélangé)	
		100 % en volume	PreMix
	<b>Viscosité d'application 20°C</b>	DIN 4: 30-40 s	
		<b>Durée de vie à 20°C</b> 2 h	

### Conseils de sécurité:

#### 81-30 Additive Chassis (DTM)

2004/42/IIB(d)(420)419: La valeur limite autorisée selon la législation européenne pour ce produit (catégorie : IIB. d) est au maximum de 420 g/l sous sa forme prête à l'emploi. Le contenu en COV de ce produit est de 419 g/l. Ces produits sont réservés à un usage professionnel uniquement.

**Il ne peut pas être exclu que ce produit contienne des particules < 0,1 µm.**



Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.

# Information Technique


## 30-S01



30-S01 Variante 81-30 DTM

	<b>Pistolet gravité HVLP</b>	
	Dimension de la buse	1,7-1,9 mm
	Pression	2 bar
	En sortie de buse	0,7 bar
	<b>Pistolet gravité basse pression</b>	
	Dimension de la buse	1,6-1,8 mm
	Pression	2,2-2,5 bar
	<b>Nombre de couches</b>	2
	<b>Epaisseur de film sec:</b>	60-150 µm
	<b>Remarque sur l'application</b>	Airless/ airmix: 0,23 – 0,28mm, 120 – 180 bar / + max 2 bar air de pulvérisation

## Séchage

		51-520	51-515
	<b>Séchage à 20 °C</b>	16 h	16 h
	<b>Séchage à 60 °C</b>	40 min	30 min

Veuillez noter : Pour les travaux de réparation, les instructions de réparation des constructeurs automobiles, en particulier en ce qui concerne la technologie des capteurs installés, doivent toujours être respectées en plus des instructions du processus indiquées dans ce document.

### Conseils de sécurité:

#### 81-30 Additive Chassis (DTM)

2004/42/IIB(d)(420)419: La valeur limite autorisée selon la législation européenne pour ce produit (catégorie : IIB. d) est au maximum de 420 g/l sous sa forme prête à l'emploi. Le contenu en COV de ce produit est de 419 g/l. Ces produits sont réservés à un usage professionnel uniquement.

**Il ne peut pas être exclu que ce produit contienne des particules < 0,1 µm.**

Les informations contenues dans cette publication se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Compte tenu des multiples facteurs qui peuvent affecter la transformation et l'application de nos produits, ces informations ne libèrent aucunement tout transformateur de ses obligations d'effectuer ses propres contrôles et essais. Elles ne constituent pas davantage une garantie de certaines caractéristiques des produits ni de l'adaptation de ceux-ci à un besoin spécifique. Tout schéma, poids, toute description, photo, donnée, dimension etc. est uniquement mentionné à titre indicatif ; ces informations peuvent faire l'objet de modifications sans préavis et ne sont pas représentatives de la qualité contractuelle des produits (spécification des produits). Le destinataire de nos produits est tenu de s'assurer que tout droit de propriété industrielle ainsi que toute loi et réglementation en vigueur est respecté.